

FICHE "MESSAGE D'ALERTE"

N° APPEL : 112

L'appel arrive directement au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

Donner :

- son nom
- N° de téléphone
- raison de l'appel
- commune

>> ATTENDRE LES INSTRUCTIONS SANS RACCROCHER

Le CODIS bascule l'appel vers les pompiers de la commune concernée

>> SUITE DE LA COMMUNICATION :

Donner :

- son nom
- n° de téléphone
- raison de l'appel
- commune et lieu précis
- heure de l'accident
- nature de l'accident
- nombre de blessés
- âge et sexe
- état : parle / ne parle pas
conscient / inconscient
ventile / ne ventile pas
saigne / ne saigne pas
- mesures prises

>> ATTENDRE L'AUTORISATION DE RACCROCHER

>> PENSER A FACILITER L'ARRIVEE DES SECOURS